



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 49234

Texte de la question

M. Éric Jalton appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les trop nombreux débordements sexuels enregistrés en marge des établissements scolaires. Des photos récemment parues dans la presse choquent au plus haut point, par leur violence et par la jeunesse des personnes concernées. Comme continuent de choquer ces vidéos scandaleuses, exposant les ébats de jeunes femmes et jeunes hommes, enregistrées en marge du temps scolaire. La circulaire n° 2006-197 du 30 novembre 2006 affirmait « la nécessité d'inscrire dans le cadre de la prévention de la violence toute action éducative visant à prévenir les atteintes à l'intégrité physique et à la dignité de la personne ». Il devient urgent de sensibiliser les adolescents aux dangers de telles expositions sur les réseaux sociaux, ces nouveaux médias dont ils sont particulièrement friands. Il souhaiterait savoir dans quelles mesures ladite circulaire peut être actualisée en ce sens et ses objectifs renforcés.

Texte de la réponse

La préservation d'un climat serein à l'école est une des conditions de la réussite des élèves et plus globalement de leur épanouissement personnel. Les médias numériques et notamment les médias sociaux sont un vecteur de communication et d'expression mais l'univers numérique comporte aussi des dangers contre lesquels l'école se doit de mettre en place des actions de sensibilisation et de prévention. La création en novembre 2012 d'une mission ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire témoigne de la volonté du ministre de proposer des réponses concrètes à ces problématiques. Des actions de sensibilisation aux risques liés aux technologies de l'information sont déjà mises en place au sein des écoles, des collèges et des lycées. Elles permettent de contribuer à une meilleure formation de l'esprit critique des élèves dans le cadre de l'usage responsable des médias numériques notamment d'Internet. Ce programme d'ensemble est désormais développé dans les écoles et les établissements scolaires conformément à la circulaire du 26 novembre 2013 relative à la prévention et au traitement de la cyberviolence entre élèves. Par ailleurs, un guide destiné aux personnels pour mieux prévenir ce phénomène est mis en ligne sur le site du ministère de l'éducation nationale. Enfin, pour mobiliser tous les jeunes de 8 à 18 ans sur cette problématique a été lancé en septembre 2013, en partenariat avec la MAE, le prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement ». Sur plus de 800 projets, tous témoignant d'une forte implication des élèves et des équipes pédagogiques, 8 lauréats ont été récompensés et primés lors d'une cérémonie officielle le 7 avril 2014 en présence du ministre. Une nouvelle édition de ce concours national est prévue pour la rentrée de septembre 2014.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49234

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1211

Réponse publiée au JO le : [30 septembre 2014](#), page 8256